

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/35

Domaine et patrimoine

Bâtiments communaux - Tarifs et conditions d'utilisation applicables au 1^{er} mai 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024/38 du 12 avril 2024, fixant les tarifs et conditions d'utilisation des bâtiments communaux ;

Considérant l'arrêté n°2023/12 du 22 mars 2023 portant application du règlement intérieur des salles ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location des différentes salles et des cautionnement demandés aux utilisateurs ;

Considérant qu'il convient d'harmoniser le tarif des salles de réunion ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Administration Générale » en date du 17 mars 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **APPROUVE** les tarifs et conditions d'utilisation des bâtiments communaux tels que présentés en annexe ;
- **DIT** que les tarifs seront applicables au 1^{er} mai 2025 ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 752 au budget général « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE



* Lors d'animations lucratives

		Associations communales (hors associations à but commercial), associations partenaires, organismes politiques		Bégarrois (particuliers et professionnels)		Extérieurs (particuliers, professionnels et associations)	
		2024	2025	2024	2025	2024	2025
Salle de réunion des Services Techniques (louée uniquement aux professionnels et collectivités)	1/2 journée			82,00 €	30,00 €	82,00 €	30,00 €
	Journée (9h00 - 18h)			159,00 €	50,00 €	159,00 €	50,00 €
Boulodrome Adrien Hamon	1/2 journée (uniquement pour les particuliers)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	19,00 €	20,00 €
	1/2 journée pour les professionnels Bégarrois (manifestation à but lucratif)			41,00 €	42,00 €		
Gymnase, salle omnisports (vide-greniers, salon) - Association communale à but commercial	Journée	303,00 €	306,00 €				
	Caution (garantie matérielle)	500,00 €	500,00 €				

Réunion politique locale, intercommunale et réunion syndicale locale	Mise à disposition gratuite de l'ensemble des salles communales
Ecoles Bégarroises	

Catégories d'utilisateurs	Conditions de location	
Associations communales	Convention annuelle d'utilisation des installations et bâtiments communaux + attestation d'assurance + règlement intérieur pour l'utilisation des salles communales + contrat de location éventuel	Dûment complétée
	Caution (garantie matériel)	300 €
	Caution (garantie ménage)	200 €
	Formulaire de réservation	Dûment complété
Autres utilisateurs	Caution (garantie matériel)	300 €
	Caution (garantie ménage)	200 €
	Caution remise des clés - boulodrome Adrien Hamon	30 €
	Option de réservation	Valable 1 mois
	Contrat de location + règlement intérieur pour l'utilisation des salles communales	Dûment complété
	Versement des arrhes	50% à la signature du contrat de location
	Solde	Au plus tard lors de la remise des clés
	Attestation d'assurance "responsabilité civile"	Obligatoire pour toute location ou mise à disposition